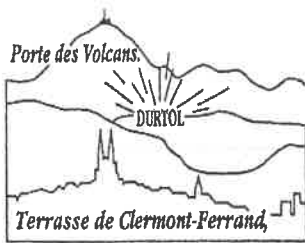


# Mairie de Durtol



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze  
Le 10 février à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de DURTOL (Puy-de-Dôme)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Lucien VRAY.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 février 2014

### Nombre de Conseillers

en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 15

### Objet :

### APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (ETUDE DE ZONAGE ET DIAGNOSTIC DES RESEAUX)

**Présents** : Lucien VRAY (Maire), Michèle ORIOL, Christian BROUX, (Adjoints), Roger RAYNAL, François CARMIER, (Conseillers délégués), Anne-Sophie RIEUTORD, Louis-Pierre MOREAU, Philippe SUCHET, Fabrice DEGOUTTE, Yves DAUBIES, Serge TRUPIANO, Jacqueline VALLEIX-DUTHUEL, Simonne COUSSEINS et Marie-Annick MARTINIE

**Excusée** : Anne CERRILLO-PESCH

**Absents** : Vincent ROCHE, Laurent DELON et François DEMANGE

**Procuration** : René COSTES à Christian BROUX

Anne-Sophie RIEUTORD a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral du 12 février 2008, Clermont Communauté en charge de «l'agglomération d'assainissement de Clermont Ferrand» a été mis en demeure de mettre le système d'assainissement de l'agglomération en conformité avant le 31 décembre 2011.

Pour ce faire, Clermont Communauté a fait réaliser en 2008 et 2009 une étude de diagnostic comportant des investigations de terrains, des mesures, des analyses et une modélisation du système d'assainissement, qui a abouti à un nouveau schéma directeur prévoyant à court terme la mise en conformité vis-à-vis de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) et des réglementations nationales qui en découlent et à moyen terme l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Certaines investigations relèvent de la Commune et doivent être réalisées avant cette date.

Par délibération en date du 23 décembre 2010, il avait été décidé effectuer un schéma directeur d'assainissement de la Commune pour se mettre en conformité. Ce schéma réparti en deux phases distinctes : une étude de zonage et une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement, a été réalisé par la société EGIS EAU.

Aujourd'hui, l'étude de zonage et l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement étant terminées, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le schéma directeur d'assainissement peut être approuvé dans son ensemble. Il propose à Monsieur Christian BROUX de présenter le bilan de ce schéma.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

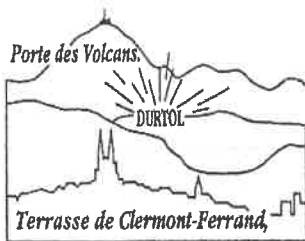
le - 4 MARS 2014

Publié ou notifié

le 4 MARS 2014

.../...

# Mairie de Durtol



## Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 14

votants : 15

## Objet :

### **APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (ETUDE DE ZONAGE ET DIAGNOSTIC DES RESEAUX)**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze

Le 10 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de DURTOL (Puy-de-Dôme)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Lucien VRAY.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 février 2014

**Présents** : Lucien VRAY (Maire), Michèle ORIOL, Christian BROUX,  
(Adjoints), Roger RAYNAL, François CARMIER, (Conseillers délégués),  
Anne-Sophie RIEUTORD, Louis-Pierre MOREAU, Philippe SUCHET, Fabrice  
DEGOUTTE, Yves DAUBIES, Serge TRUPIANO, Jacqueline VALLEIX-  
DUTHUEL, Simonne COUSSEINS et Marie-Annick MARTINIE

**Excusée** : Anne CERRILLO-PESCH

**Absents** : Vincent ROCHE, Laurent DELON et François DEMANGE

**Procuration** : René COSTES à Christian BROUX

Anne-Sophie RIEUTORD a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral du 12 février 2008, Clermont Communauté en charge de «l'agglomération d'assainissement de Clermont Ferrand» a été mis en demeure de mettre le système d'assainissement de l'agglomération en conformité avant le 31 décembre 2011.

Pour ce faire, Clermont Communauté a fait réaliser en 2008 et 2009 une étude de diagnostic comportant des investigations de terrains, des mesures, des analyses et une modélisation du système d'assainissement, qui a abouti à un nouveau schéma directeur prévoyant à court terme la mise en conformité vis-à-vis de la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) et des réglementations nationales qui en découlent et à moyen terme l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Certaines investigations relèvent de la Commune et doivent être réalisées avant cette date.

Par délibération en date du 23 décembre 2010, il avait été décidé effectuer un schéma directeur d'assainissement de la Commune pour se mettre en conformité. Ce schéma réparti en deux phases distinctes : une étude de zonage et une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement, a été réalisé par la société EGIS EAU.

Aujourd'hui, l'étude de zonage et l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement étant terminées, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le schéma directeur d'assainissement peut être approuvé dans son ensemble. Il propose à Monsieur Christian BROUX de présenter le bilan de ce schéma.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture

le - 4 MARS 2014

Publié ou notifié

le 4 MARS 2014

.../...

## Bilan sur la commune de Durtol

### Assainissement non collectif

Les visites des installations d'assainissement non collectif (ANC) de l'ensemble du territoire communal ont eu lieu en mai et en octobre 2013. L'inventaire des ANC a été réalisé par la commune. Au total, le nombre de contrôle est de 19 habitations. Les résultats des investigations à la parcelle sont synthétisés dans un rapport annexe.

Dans l'ensemble, les installations d'assainissement non collectif ne sont pas accessibles ou de manière très superficielle (regard visible mais non ouvrable). Aucune habitation ne disposait de plan et, généralement, la situation de la fosse était approximative. L'entretien est quasi inexistant et le traitement secondaire (épuration par le sol) rarement présent.

Quatre dispositifs présentent un danger pour la santé des personnes, il s'agit de rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel ou d'ouvrages présentant des risques d'affaissement.

Cinq habitations en assainissement individuel dont les équipements ne sont pas conformes, sont raccordables au réseau collectif de la commune. Même si l'habitation est située en contre-bas, elle a pour obligation de se raccorder au réseau de collecte à partir du moment où les conduites passent en limite de propriété. Des exceptions peuvent être accordées par dérogation.

### Assainissement collectif

Les réseaux d'assainissement de la commune s'étendent sur trois bassins de collecte distincts. Au Sud et à l'Est, ils sont raccordés sur le réseau de Clermont-Ferrand et, au Nord sur le réseau du SIVOM de la Vallée du Bedat.

Les réseaux sont entièrement gravitaires. Ceux raccordés sur Clermont sont de type unitaires, et ceux raccordés sur le SIVOM principalement de type séparatif excepté au niveau de la route de Champiot et sur le secteur de la Garenne Haute.

La commune ne compte pas de bassin d'orage ou de bassin de stockage ni d'unité de traitement. Il existe sur l'ensemble du linéaire 9 déversoirs d'orage.

#### Description du réseau :

- 7 785 ml de conduites d'eaux usées
- 7 698 ml de conduites unitaires
- 6 846 ml de conduites d'eaux pluviales
- 9 déversoirs d'orage
- Une surverse de l'EP vers l'UN
- 1 poste de refoulement avec une surverse

L'état structurel et fonctionnel des conduites a été analysé à la suite de visites opérées par l'équipe technique d'EGIS Eau au printemps 2012.

#### Les anomalies fonctionnelles générales sont :

- des entrées d'eaux claires parasites permanentes : elles ont principalement été observées dans les réseaux du secteur Champiot, Montcharvais et avenue de la Paix  
.../...

- des traces de mise en charge, principalement sur le réseau d'eaux usées de la rue Pascal, le réseau unitaire de l'avenue de la Paix et dans le bas de la rue de la Gare
- des dépôts et eaux stagnantes
- des eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales : secteur de la rue de l'Ecole, rue Pasteur, rue Jacques Brel, rue de la Grave, rue de la Gare, rue de la Garenne Basse et rue Pascal.

Les anomalies fonctionnelles remarquables sont :

#### Sur le versant Nord

- l'existence d'une surverse avenue de Clermont entre le réseau d'eaux pluviales et le réseau unitaire. Le réseau EP de la rue de l'école à l'aval du DO2, de diamètre 700, peut en cas de fortes pluies se décharger dans le réseau unitaire de l'avenue de Clermont. Les traces de mise en charge observées dans la conduite EP au niveau du DO2 montrent effectivement un risque d'insuffisance capacitaire pour les débits de pointe sur ce bassin versant à forte pente. Le collecteur d'eaux pluviales se décharge dans le réseau unitaire mais également dans le réseau d'eaux usées via le DO2.
- Les eaux de pluies collectées par le réseau unitaire sur les hauteurs du bourg (route de Champiot) rejoignent en contre bas le réseau d'eaux usées. Les déversoirs d'orage ne suffisent pas à limiter les débits ce qui conduit à des mises en charges du collecteur de diamètre 200 rue de la Gare puis rue Pascal. Un essai de calage sur le DO1 est en cours (vanne guillotine baissée).
- rue de la Grave, une portion de réseau unitaire semblerait être raccordée au réseau d'eaux pluviales (environ 5 abonnés). Cette anomalie doit être confirmée par EGIS Eau lors d'une prochaine intervention sur le terrain.

#### Sur le versant Est

- Une partie du coteau sud du plateau de la Plaine est raccordée au réseau unitaire rive gauche de l'avenue de Clermont (en descendant). Bien que non urbanisées, les pentes de ce versant sont importantes et l'ensemble des eaux de ruissellement y compris celles de la voirie sont reprises par un fossé et une grille qui rejoignent l'unitaire. Les volumes collectés par temps de pluie peuvent être très importants et les débits de pointe élevés.

#### Sur le versant Sud

- Les réseaux d'eaux pluviales de l'impasse de la Garenne, impasse de Layat et de la rue Montcharvais (200 ml de réseau EP) sont raccordés au réseau unitaire de l'avenue de la Paix. En période de gros orage, la conduite UN diamètre 400 est en charge et déborde.
- Le DO5 chemin de Montcharvais au-dessus du pont SNCF fonctionne très légèrement par temps sec, une élévation même légère de la pelle suffirait à supprimer les suintements.
- Le ruisseau du Rivaly a été canalisé bien en amont du pont SNCF. Etonnamment les écoulements de la rivière sont repris par une conduite Ø300 alors que parallèlement un réseau Ø1000 a été posé pour réceptionner les effluents des réseaux unitaires sous les jardins des Vignes Grandes et de Chantemerle. Le fonctionnement de cet ensemble de conduite devra être précisé par les services techniques de Clermont Communauté.

.../...

## Les anomalies structurelles sont :

- Des défauts dans les regards de visite : absence d'étanchéité au raccordement entre la cheminée du regard et la conduite, des perforations, l'absence de cunette, des pénétrations de racines, le décollement de cunette
- Des collecteurs vieillissants principalement dans le secteur Champiot et de la Garenne Haute

A chaque observation de dysfonctionnements, EGIS Eau a contacté les services de la ville qui sont intervenus rapidement pour y remédier. Un grand nombre de défauts a pu ainsi être supprimés (encombrement, bouchon, fuite d'eau potable).

## Aménagement dans le cadre du PLU

La commune réalise son Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est l'occasion pour elle de définir des secteurs où l'urbanisation pourra s'étendre. Les surfaces de ces zones restent toutefois peu étendues et sont équipées dans leur périphérie d'un réseau d'assainissement collectif.

L'aménagement de la zone 3 AUg chemin de Montchany sera l'occasion d'installer un réseau de collecte et donc de venir desservir les habitations actuellement équipées d'un assainissement autonome.

## Travaux pour desservir des abonnés en ANC

La commune ne projette pas d'extension de ses réseaux de collecte pour desservir des abonnés équipés d'assainissement non collectif. Certains raccordements pourront se faire à l'occasion de projets d'aménagement mais qui aujourd'hui ne sont pas programmés.

## Travaux pour améliorer la collecte et le transfert des eaux usées et schéma directeur

L'étude diagnostic des réseaux élaborée conjointement à cette étude de zonage a mis en évidence les travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des réseaux de la commune.

L'ensemble des travaux a été évalué financièrement et des priorités ont été définies afin de répondre à ces attentes.

Les mises en séparatif des réseaux ont été privilégiées pour améliorer la collecte et limiter les débordements des réseaux d'eaux usées à l'aval, principalement dans le centre du bourg.

La commune se situe sur les contreforts de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Elle collecte d'importants volumes d'eaux pluviales et les fortes pentes génèrent des débits de pointe très importants. Ces volumes d'eau s'écoulent, soit en direction de la Vallée du Bédat, soit en direction de Tremonteix par le ruisseau de Rivaly ou par les coteaux du plateau de la Plaine.

.../...

Les travaux proposés visent à limiter les entrées d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires de Durtol pour réduire les débordements par les déversoirs d'orage et réduire les volumes collectés par le réseau syndical de la vallée du Bédat.

Les opérations de réduction des volumes d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires par la mise en place de réseau séparatif doivent s'accompagner d'opérations de gestion de ces eaux de pluie en amont. Les études et travaux qui découlent de la gestion des eaux pluviales sont pris en charge par l'agglomération clermontoise.

En conclusion, un réseau d'assainissement assez satisfaisant avec des anomalies classiques mais nécessitant des travaux pour améliorer la collecte et le transfert des eaux usées.

Le tableau des priorités et l'ensemble des opérations structurantes proposées dans le programme de travaux sur les réseaux d'eaux usées sont présenté ci-dessous :

1- Travaux prioritaires concernant uniquement la Commune : ils correspondent principalement à des travaux de réhabilitations ponctuelles de réseau et, à des travaux de réhabilitation ou de remplacement de regards pour un montant estimé à 60 000€ HT

2- Travaux de mise en séparatif des réseaux pour réduire les entrées d'eaux pluviales concernant la Commune, Clermont Communauté et le Conseil Général (travaux sous des routes départementales) : Ils permettront de supprimer les rejets de flux polluants dans le milieu naturel, d'améliorer la qualité de la masse d'eau au regard de la directive cadre européenne, améliorer les écoulement, réduire les mises en charge . Il s'agit de réduire les volumes d'eau dans le réseau syndical de la vallée du Bédat et de supprimer les débordements dans le Centre Bourg de Durtol. Ces travaux concernent la route de Champiot, l'avenue de la Paix et l'avenue e Clermont, toutes les trois des voies départementales.

Le montant de ces travaux a été estimé comme suit :

- pour le réseau d'eaux usées à 1 292 400€HT avec la possibilité de bénéficier de subventions du Conseil Général à hauteur de 20% et de l'Agence de l'eau à hauteur de 35%
- pour le réseau d'eaux pluviales à 1 475 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le schéma directeur d'assainissement dans son ensemble.

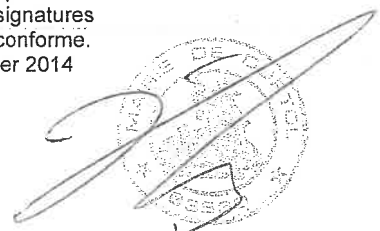
Vote : Pour : 14  
: Abstention : 1 (M. Yves DAUBIES)

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE


04 MARS 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.  
En mairie, le 27 février 2014  
Le Maire,  
Lucien VRAY



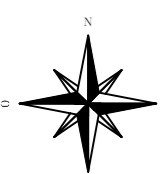




DURTOL

**LEGENDE :**

- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau eaux pluviales (EP)
- Réseau unitaire (UN)
- Fosse
- Cours d'eau
- Conduite de refoulement
- Déversoir d'orage
- Zone en assainissement collectif
- Zone future d'assainissement collectif
- Zone en assainissement non collectif



Département du Puy de Dôme  
**COMMUNE DE DURTOL**

**Schéma directeur d'assainissement**

**Zonage d'assainissement  
Plan général**



Zi ou Brézet  
30 rue Louis Brézet  
CS 50402  
63017 CLEMONT FERRAND cedex2  
Tel : +(33) 4 73 60 35 14  
Fax : +(33) 4 73 60 30 08

Indice	Date	Modifications	Réalisé par	Vérifié par
0	01/2014	émission initiale	A.HOUZET/P.VOGT	
1	01/2014	modification	A.HOUZET/P.VOGT	

Echelle: 1/3 500

Révisé CLM 12/12/10